



L'an deux mil vingt-trois, le six-avril à vingt heures quarante-cinq

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire

Étaient présents : Sylvie BOURGAIS, Frank COLLIAUX, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Francine LANSSADE, Gilles LE BOUSSE, Béatrice LEFRANÇOIS, Mathilde LERONDEL, Catherine LOUISET, Isabelle PESQUET, Catherine PHILIPPE, Paquita ROBITAILLE.

Absents excusés :

John POIRREE

Renaud SAINT ayant donné pouvoir à Thierry CHAUVIN

Alain VEYRONNET ayant donné pouvoir à Gilles LE BOUSSE

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Lucie DORANGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Avant de commencer la réunion, Monsieur Le Maire souhaite que l'on puisse respecter une minute de silence en hommage à Hubert SAINT, décédé le mardi 04 avril 2023.

Il indique que nous ne manquerons pas de lui rendre hommage. Il souhaite que la commune puisse trouver un endroit qui marquera son passage en tant que Maire : une plaque en Mairie, le nom d'une place, celle de la mairie par exemple. Ce point sera réfléchi ultérieurement.

[Approbation du dernier PV du conseil municipal du 28 février 2023](#)

M. le Maire indique que tout le monde a reçu le projet de Procès-verbal.

Thierry CHAUVIN a pris connaissance des modifications du dernier procès-verbal. Celui-ci n'a pas souhaité ajouter de nouvelles corrections.

Monsieur le Maire demande s'il y a de nouvelles remarques à faire sur le contenu de ce procès-verbal.

Pas de remarque de la part du Conseil Municipal.

M. le Maire propose de passer au vote

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Thierry CHAUVIN souhaite cependant lever toute ambiguïté :

Le **21 février 2022**, un vote à l'unanimité a eu lieu au sujet des demandes de subventions à transmettre à la Préfecture (travaux de la mairie, école et vidéoprotection).

Catherine LOUISET avait alors demandé que lorsqu'il y a un projet, il serait nécessaire d'en discuter de manière plus large afin que chacun puisse s'impliquer dans tels ou tels projets, pour donner ses impressions, aussi bonnes ou mauvaises soient-elles.

Une réunion du projet avec l'architecte a eu lieu le **30 mars 2022**.

Pour mémoire, le permis de construire pour l'extension et la restructuration de la mairie a été déposé le **31 août 2022**.

La modification apportée dans le dernier procès-verbal du 28 février 2023 laisse à penser que le permis de construire aurait été déposé avant même que la présentation aux élus ait eu lieu. Ce qui n'est pas le cas.

Gilles LE BOUSSE souhaite faire une remarque d'ordre général. L'opinion qui avait été exprimée à l'époque et qui a encore été récemment exprimée est la suivante :

Un certain nombre d'élus souhaiterait avoir une idée des projets en cours de réflexion plutôt que de voir aborder ces sujets uniquement au moment des demandes de subventions.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas dit autres choses et rappelle aussi que :

- La commission travaux a pour rôle de proposer au conseil municipal des éléments de réflexion.
- Lors de l'absence d'un membre, libre à chacun de se faire remplacer.

De plus, sous réserve de vérification sur le règlement intérieur et en dehors des réunions du CCAS qui est un organe à part, chaque membre du Conseil Municipal peut participer aux commissions en tant que spectateur (sans pouvoir de « vote »).

Gilles LE BOUSSE indique que dans ce cas, il faudrait éviter de faire la commission travaux trois semaines avant le conseil municipal. Il ajoute que si les élus étaient consultés en amont, cela éviterait de découvrir le jour du conseil municipal telles ou telles demandes de subvention attachées à tels ou tels projets.

Monsieur le Maire fait remarquer que ce sujet a déjà trouver des réponses et qu'il est toujours assez facile de dire ce qu'il y aurait lieu de faire tout en ne participant pas aux commissions qui sont là pour les aborder. Il rappelle qu'un certain nombre de dossiers ont été identifiés (jeux enfants, terrain de tennis, city stade, etc.) et ont fait l'objet de demandes de subventions.

Si des élus souhaitent s'investir sur des sujets, libre à chacun de se faire connaître.

Pour en terminer, il ne souhaite pas qu'on laisse croire que le Conseil ne permet aux élus de s'investir sur les sujets portés alors que quand il y a des sujets à traiter « personne » ne s'en occupe.

Compte de Gestion et Administratif 2022

Le compte de gestion doit être adopté avant le vote du compte administratif.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif qui comporte une balance générale et le bilan comptable de la collectivité et décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le Maire rappelle quelques articles sur le sujet.

Article L2121-14 du CGCT précise :

Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Il est coutume de laisser la place au doyen ou à la doyenne de l'assemblée. Il revient à Francine LANSSADE de présenter les comptes.

Monsieur Le Maire rappelle qu'une commission finances où tout le Conseil a été invité a été organisée et a permis à chacun de prendre connaissance de tous les détails financiers, qu'ils concernent le fonctionnement ou l'investissement en recettes ou en dépenses.

Les éléments qui vont être présentés par Francine LANSSADE sont synthétiques mais découlent bien évidemment de tout ce qui a déjà été vu en commission.

Avant de céder la place à Francine, Thierry CHAUVIN demande l'accord du conseil pour laisser la présidence à Francine LANSSADE pour le vote du compte de gestion puis du compte administratif.

Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

Madame Francine LANSSADE, Conseillère Municipale, présente le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2022.

Elle précise que lors de la commission des finances du 20 mars 2023, une synthèse avait été présentée, elle rappelle cependant les points suivants :

La section fonctionnement concerne les dépenses de salaires, écoles, réparations diverses, les associations, etc.

La section investissement concerne les dépenses suivantes de construction neuves, le matériel informatique, la maison médicale, etc.

Il est possible de déplacer des sommes de la section fonctionnement vers la section investissement mais pas le contraire.

La commune a la possibilité de souscrire des emprunts mais uniquement pour la section investissement.

Francine LANSSADE présente les comptes de fonctionnements et d'investissement suivants :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	1 413 940,24 €
Dépenses de fonctionnement	<u>1 110 487,06 €</u>
Résultat de fonctionnement 2022	303 453,18 €
Report de 2021	480 467,76 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2022	+ 783 920,94 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement	526 837,60 €
Dépenses d'investissement	<u>661 434,24 €</u>
Résultat d'investissement 2022	- 134 596,64 €
Report de 2021	- 93 348,67 €
Résultat de clôture d'investissement 2022	- 227 945,31 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022

Résultat de fonctionnement 2022	+ 783 920,94 € (report sur 2023 : 227 945,31 € en investissement dépenses 1068 pour compenser le résultat d'investissement négatif + 555 975,63 € en fonctionnement recettes 002)
Résultat d'investissement 2022	<u>- 227 945,31 €</u> (report sur 2023 en investissement dépenses 001)
Résultat de clôture 2022	+ 555 975,63 €

A la suite de cette présentation, Francine LANSSADE demande s'il y a des questions. Comme cela l'oblige, Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Sous la présidence de Francine LANSSADE, **après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, déclare** que le compte de gestion pour l'exercice 2022, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Francine LANSSADE, Conseillère Municipale, doyenne d'âge des membres présents, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 :

- **Constata** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs par **16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Gilles LE BOUSSE demande s'il est d'usage de donner l'avis du comptable public.
Fabien GRAS répond qu'aucune observation de sa part n'a été faite.

Thierry CHAUVIN reprend sa place, remercie Francine LANSSADE et reprend le déroulé de l'ordre du jour de la réunion de conseil municipal.

Monsieur Le Maire présente les restes à réaliser pour lesquels il n'y a pas de vote.

Restes à réaliser

Recettes	694 300 €
Dépenses	128 000 €

Endettement au 31/12/2022

- 1 206 872,08 € soit 771 €/habitant
- Prêt travaux écoles de 200 000 € sur 15 ans ; dernière échéance le 01/07/2033
- Prêt maison médicale de 1 000 000 € sur 25 ans ; dernière échéance le 20/12/2044
- Prêt complémentaire maison médicale de 200 000 € sur 6 ans ; dernière échéance le 14/04/2028

Monsieur le Maire indique que l'endettement est fonction des emprunts contractés par la commune et que le remboursement des prêts représentant une somme de 1 200 000 € contractés pour la réalisation de la maison médicale sont supportés par les loyers des professionnels de santé.

Catherine LOUISET s'interroge sur les subventions à percevoir notamment pour la maison médicale. Sont-elles intégrées aux restes à percevoir ?

Thierry CHAUVIN lui répond qu'il reste l'équivalent de 450 000€ à percevoir et que ce montant a été porté à connaissance d'un précédent Conseil. Il fait remarquer à ce propos que si ces subventions étaient perçues, la section « investissement » ne serait pas « négative ».

Il précise que les montants restant à percevoir dépendent de la clôture administrative et financière du marché et notamment des retours de tous les DGD (décompte général définitif) que nous n'avons toujours pas reçu. Seulement, seules les entreprises sont en mesure de nous les envoyer et l'architecte n'est pas très réactif sur le sujet.

Affectation du résultat – Budget Principal

Monsieur le Maire laisse le soin à Fabien GRAS de présenter ce point de l'ordre du jour.

Vu les résultats du Compte Administratif 2022 portant :

- Section de fonctionnement : + 783 920,94 € (report de 2021 de 480 467,76 € + 303 453,18 €)
- Section d'investissement : - 227 945,31 € (report de 2021 de - 93 348,67 € - 134 596,64 €)

Résultat de clôture 2022 : + 555 975,63 €
--

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour savoir s'il y a des remarques.

Personne ne se manifeste, il est donc procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de clôture de la section fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022 comme suit :

- Section de fonctionnement : + 783 920,94 € (report de 2021 de 480 467,76 € + 303 453,18 €)
- Section d'investissement : - 227 945,31 € (report de 2021 de - 93 348,67 € - 134 596,64 €)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice budgétaire 2022 comme suit :

- Section de fonctionnement du budget 2023 ligne 002 (recettes) : 555 975,63 €
- Section d'investissement du budget 2023 :

ligne 001 (dépenses) : 227 945,31 €
compte 1068 (recettes) : 227 945,31 €

Taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire, pour l'année 2023, les taux d'imposition votés en 2022, et de reprendre le taux appliqué avant la réforme pour la taxe d'habitation, soit :

- Taxe foncière sur propriétés bâties 47,86 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties 65,70 %
- Taxe d'habitation 13,98 %

(résidences secondaires et logements vacants)

Thierry CHAUVIN précise que lorsque la commune n'augmente pas le taux d'imposition, cela ne signifie pas que la commune perçoit la même dotation que l'année passée.

La base augmentant (5.08 % en 2023) et les constructions neuves, permettent d'augmenter les dotations perçues.

Gilles LE BOUSSE demande si nous avons connaissance du nombre de résidences secondaires.

Aurélie LEFEVRE précise qu'une vingtaine d'habitations est concernée sur la commune.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Dans la négative, il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition pour l'année 2023.

Subventions 2023 allouées aux associations

La commission associations s'est réunie afin d'étudier les demandes de subventions des associations.

La somme totale allouée en 2023 est de 24 150 € incluant la subvention exceptionnelle de 2 000 € pour le Festival Pom Pom Pom Poom (22 300 € en 2022).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la Commission des Associations et d'attribuer les subventions prévues au compte **65748** aux associations suivantes :

- ASSMB Football :	2 400.00 €
- Accueil des Ecoliers :	7 000.00 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers	500.00 €
- Association Gym :	800.00 €
- Club des Anciens :	800.00 €
- Comité de Jumelage :	200.00 €
- Comité des Fêtes :	3 000.00 €
- Festival Pom Pom Pom Poom :	2 000.00 €
- Ensemble :	5 500.00 €
- Club de peinture Age d'Or	200.00 €
- Jardin d'Eveil :	350.00 €
- DDEN :	100.00 €
- Base nautique d'Hénouville :	800.00 €
- Anciens combattants :	200.00 €
- Jardins partagés de Saint Martin de Boscherville :	100.00 €
- Les Scouts Marins :	200.00 €

Lucie DORANGE, Frank COLLIAUX et Catherine PHILIPPE étant impliqués dans plusieurs de ces associations, ne prennent pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à verser les subventions accordées aux associations précitées.

Budget Primitif Principal 2023

Thierry CHAUVIN laisse Fabien GRAS vous présenter ce point de l'ordre du jour.

Fabien GRAS indique que le budget de fonctionnement est en augmentation de 13 % par rapport à 2022. Ceci est en cohérence avec l'inflation et ce budget intègre la prise en charge d'une partie de la mutuelle et la prévoyance des salariés et une augmentation prévisionnelle des coûts de l'énergie.

Suite à la dernière commission des finances, quelques modifications ont été apportées comme suit :

- Augmentation du compte 6413 (personnel non-titulaire) : 10 000 €
- Augmentation du compte 637 (Autres taxes et impôts) : 700 € (lié à la SACEM)
- Baisse du compte 6574 (Associations) : - 150 €

Le budget a été présenté, pour avis, à la DGFIP.

Il est apparu que le compte 022 (dépenses imprévues) n'existe plus dans la nomenclature M57 adoptée.

La somme de 53 515 € a dû être répartie de la manière suivante :

- Augmentation du compte 6413 (Personnel non-titulaire) : 7 515 €
- Augmentation du compte 60612 (Energie et électricité) : 30 000 €
- Augmentation du compte 60629 (Alimentation) : 6 000 €
- Augmentation du compte 6465 (Cotisation et assurance du personnel) : 10 000 €

Fabien Gras précise qu'il s'agit d'un jeu d'écriture pour répartir les sommes.

La nouvelle nomenclature M57 permet une fongibilité des comptes. Ceci permet d'ajuster en cours d'année sans avoir à revoter le budget s'il s'avérait qu'une ligne budgétaire était insuffisamment dotée ou le contraire.

Pour le budget d'investissement, aucune évolution depuis la commission des finances. Les éléments ont été envoyés en amont conseil municipal pour plus de compréhension.

Thierry CHAUVIN demande s'il y a des questions.
Aucune remarque n'est faite.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le Budget suivant pour l'année 2023 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	2 451 191 €	1 888 902 €
Recettes	2 451 191 €	1 888 902 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 16 voix pour, 2 absentions, adopte le budget primitif Principal 2023 (Abstentions de Messieurs Gilles LE BOUSSE et Alain VEYRONNET).

Monsieur LE BOUSSE rappelle sa position, qui est la même que l'an dernier. Un certain nombre d'investissement prévus ne lui paraissent pas opportuns, notamment la vidéo protection et souhaite donc s'abstenir.

Fabien GRAS remercie Aurélie LEFEVRE et Isabelle BILLY pour la préparation de ces comptes.

Gilles LE BOUSSE indique qu'on ne peut que s'associer à ces remerciements.

Finances – Passage à la M57 : fongibilité des comptes

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 47/22 du 13 octobre 2022 le Conseil Municipal a déjà autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer des virements de crédits :

- en section de fonctionnement jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles
- en section d'investissement jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles.

Cependant, le courrier du préfet du 3 mars 2023 relatif à la campagne budgétaire 2023 des collectivités locales précise pour la nomenclature comptable M57 :

« J'attire dès à présent votre attention sur les dispositions de l'article L.5217-10-06 du CGCT qui donnent la faculté à l'assemblée délibérante de définir les pouvoirs de l'exécutif en matière de virement de crédits. A cet effet, **lors du vote du budget**, l'assemblée délibérante peut déléguer au chef de l'exécutif la possibilité de réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Il ressort de ces dispositions que cette délégation ne peut être accordée en dehors de la séance d'adoption du budget et ne peut s'effectuer pour une durée indéterminée ».

La délibération doit donc être prise chaque année lors du vote du budget pour être applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

ARMADA 2023

Thierry CHAUVIN indique qu'il s'est rendu cette semaine au Département accompagné d'Annette FOUCART (présidente du Comité des fêtes) à la présentation de la Grande Parade de l'Armada qui aura lieu le 18 juin prochain.

Le mois de juin étant très chargé pour le comité des fêtes, l'objectif était de connaître nos obligations.

Thierry CHAUVIN en profite pour encourager les élus à donner du temps pour le comité des fêtes ne serait-ce que pour quelques heures.

Lors de cette réunion, St Martin s'est portée volontaire pour parrainer un bateau. Après tirage au sort, le Département a informé que notre commune parrainerait le BELEM.

Ce parrainage n'implique pas beaucoup d'investissement si ce n'est de recevoir les marins pour une soirée au village et cela reste une bonne action.

Fabien GRAS indique qu'un appel à volontaires pour la journée du 18 juin a été envoyé via nos réseaux sociaux.

A ce jour, aucun retour.

Un nouveau message sera transmis afin de préciser que les besoins ne sont pas nécessairement pour une journée complète.

Il faudrait trouver environ 15 à 20 personnes qui tourneraient sur la journée.

Un parking payant (5 € par véhicule) sera organisé. Le comité des fêtes va se doter de terminaux de paiement.

Les boschervillais auront accès gratuitement au parking en sachant que le mieux serait d'y aller à pieds ou à vélo.

L'idée étant de filtrer l'accès dès le parking poids-lourds.

Un arrêté sera pris pour la gestion des camping-cars, des voitures et des motos.

Des réunions de préparations ont lieu avec la Gendarmerie (qui mobilisera une quinzaine de gendarmes sur la commune), la Métropole Rouen Normandie, le Département et le SDIS. D'autres sont à venir.

Le passage des premiers bateaux est prévu vers 9h15 à St Martin de Boscherville.

Maison Médicale

Les propositions de DGD (décomptes généraux définitifs) ont été réceptionnés récemment.

Ceux-ci ont été renvoyés par la Mairie au Maître d'œuvre après avoir pris l'attache et les conseils du cabinet LENGLET MALBESIN et associés.

A la lecture des pièces fournies, il est apparu que le marché utilisé par l'architecte date de 1976. Ceci est autorisé mais n'est pas à jour des textes actuels.

Thierry CHAUVIN indique qu'il ne trouvait pas normal que les ordres de services incombent au maître d'ouvrage.

Maître MALBESIN a rappelé à Monsieur MANIERE que cette tâche incombait bien à l'architecte. Monsieur MANIERE doit à ce jour les signer et les transmettre aux entreprises.

Une correction a été faite de notre part concernant des montants de réserves non levées.

TOUR DE TABLE

Gilles LE BOUSSE approuve le panneau installé sur le terrain de tennis pour la sécurité des personnes.

Sylvain GODU indique que les travaux de mise en accessibilité du cimetière avancent et devraient être terminés prochainement.

Le parking du cimetière a été rebouché.

Thierry CHAUVIN indique qu'une réflexion est à mener sur l'entretien des entre-tombes.

Sylvie BOURGAIS indique que des communes font appel aux habitants pour aider au désherbage lors de matinées dédiées.

Sylvain GODU indique que des tables de pique-nique ont été installées au boulodrome et sur la chaussée St Georges.

Il indique que des plantations sont en cours Rue des Prés.

Frank COLLIAUX s'interroge sur le balisage à l'intersection de la Route du Brécy et la Route de Quevillon.

Thierry CHAUVIN précise qu'il s'agit d'un appel à la vigilance.

Ce balisage est en finition à l'intersection Route du Brécy/Rue des Prés.

INHUMATION HUBERT SAINT

Thierry CHAUVIN informe les élus que l'inhumation d'Hubert SAINT aura lieu le vendredi 14 avril à 14h30.

Un balisage sera mis en place pour la gestion des stationnements, en accord avec la famille, pour éviter des encombrements à la sortie de l'école.

Fabien GRAS propose que la réunion Armada prévue le 14 au matin puisse finalement avoir lieu le jeudi 13 après-midi afin de libérer les personnes pour la préparation de la salle des fêtes.

Fin de séance à 22h10.